

Dr. Evelyne Van Gastel
Tél. : 02 528 43 77
Fax : 02 528 40 01
e-mail : evelyne.vangastel@afmps.be

Note d'information

Aux Directions des établissements de transfusion sanguine

Votre lettre du	Vos références	Nos références	annexes	date
		AFMPS/1270534	0	09.02.2021

Objet : Mise à jour vaccination SARS-CoV-2

Madame, Monsieur,

Compte tenu des perspectives de la campagne de vaccination contre la COVID-19, les mesures suivantes doivent être prises en compte dans les dons de sang.

Conformément à la directive de l'ECDC (incl. erratum 9 février 2021)¹ et à la loi du 5 juillet 1994 relative au sang et aux dérivés du sang d'origine humaine², les critères d'exclusion suivants s'appliquent aux donneurs de sang total et de composants sanguins :

- Période d'exclusion de **4 semaines**:
 - o en cas de vaccination avec des **virus atténués** (par exemple, les vaccins à vecteurs viraux réplicatifs, les vaccins viraux vivants atténués);
 - o si **des informations sur le type de vaccin sont manquantes**;
 - o en cas de vaccination **expérimentale**.
- **Pas d'exclusion si le donneur est en bonne santé**, en cas de:
 - o vaccination avec un **virus inactivé**;
 - o vaccination avec un **vaccin qui ne contient pas d'agents vivants** (c'est-à-dire les vaccins à ARNm, les vaccins à vecteurs viraux non réplicatifs et les vaccins à sous-unités protéiques).

Étant donné qu'il s'agit de vaccins nouvellement développés et que leurs effets sur les donneurs de sang total et de composants sanguins ne sont pas encore connus, les **donneurs qui présentent des symptômes immédiatement après avoir reçu un vaccin contre le SARS-CoV-2, doivent attendre sept jours après la disparition des symptômes**.

Ces donneurs doivent répondre aux mêmes conditions générales de don que les donneurs non vaccinés.

D'avance, je vous remercie pour votre collaboration.

Veuillez agréer mes salutations distinguées,

Xavier De Cuyper
Administrateur général

¹ <https://www.ecdc.europa.eu/sites/default/files/documents/Supply-SoHO-COVID-19--second-update-erratum-Feb-2021.pdf>

² http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=1994070545&table_name=loi